



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



**COMITÉ SUR LES VICTIMES D'ACTES CRIMINELS
RAPPORT ANNUEL AU PRÉSIDENT – 2014**

Présenté le :

11 août 2014

SOMMAIRE

Depuis sa création, en mai 2012, le Comité sur les victimes d'actes criminels poursuit avec succès son mandat, qui est d'améliorer la capacité de la communauté policière de protéger efficacement les victimes d'actes criminels. Le Comité a entre autres objectifs de faciliter le dialogue, la résolution de problèmes et l'innovation dans tout le pays, afin de résoudre les difficultés auxquelles se heurtent les victimes et de faire évoluer les lois pour mieux répondre à leurs besoins. Dans cette optique, le Comité a pu participer, en 2014, au processus législatif entourant deux projets gouvernementaux très importants et susceptibles d'une grande incidence sur les victimes et sur le rôle des organismes d'application de la loi qui leur viennent en aide.

Faits marquants de 2014

- *Arrêt Bedford* – Le gouvernement présente le projet de loi C-36, *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*.
- Le gouvernement présente le projet de loi C-32, *Charte canadienne des droits des victimes*.

En réponse à l'arrêt *Bedford*, rendu en décembre 2013 par la Cour suprême du Canada, le Comité sur les victimes d'actes criminels a mené le travail d'élaboration de l'énoncé de la position des forces de l'ordre de tout le Canada afin d'assister le gouvernement dans la rédaction de nouvelles dispositions sur la prostitution. Bien que le conseil d'administration de l'Association canadienne des chefs de police (ACCP) n'ait pu parvenir à un consensus sur ce sujet controversé, les membres du Comité ont tout de même pu fournir de l'information, mais aussi leur expertise et les résultats de leurs recherches. Le 4 juin 2014, le gouvernement du Canada a déposé le projet de loi C-36, *Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford en apportant des modifications à d'autres lois en conséquence*.

Le 3 avril 2014, le gouvernement du Canada a présenté le projet de loi C-32, *Loi édictant la Charte canadienne des droits des victimes et modifiant certaines lois*. Comme le souligne le rapport annuel de l'an dernier, le Comité a officiellement présenté sa réponse au gouvernement du Canada sur ce point en août 2013. Il a examiné soigneusement le projet et relevé les éléments de la loi et des dispositions de mise en œuvre qu'il y a lieu d'améliorer, notamment pour renseigner les victimes sur leurs droits de façon claire et accessible tout au long du processus de justice pénale. De plus, en préparation à l'examen du projet de loi C-32 par un comité permanent de la Chambre des communes, le Comité a finalisé une présentation sur sa position à cet égard (en annexe).

Autres accomplissements détaillés dans le présent rapport :

- Participation à la 14^e conférence bisannuelle avec journée de réflexion sur l'assistance aux victimes les 26 et 27 octobre 2013 à Banff (Alberta).
- Réunion du Comité à Banff (Alberta) les 26 et 27 octobre 2013.
- Lettre officielle sur le Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus (28 novembre 2013).
- Trois conférences téléphoniques sur la réponse au gouvernement du Canada par suite de l'arrêt *Bedford* et sur la position du Comité à l'égard des nouvelles dispositions législatives concernant la prostitution (27 février, 5 mars et 11 mars 2014).

- Finalisation du rapport de recherche sur l'arrêt *Bedford* et proposition de nouvelles dispositions législatives sur la prostitution (février et mars 2014).
- Conférence téléphonique avec le conseil d'administration de l'ACCP sur la position du Comité à l'égard du projet de loi sur la prostitution (12 mars 2014).
- Lettre officielle à l'appui des amendements proposés au *Règlement de la Gendarmerie royale du Canada* (25 mars 2014).
- Représentation du Comité à la présentation de la *Charte canadienne des droits des victimes* par Eric Jolliffe, coprésident, devant le premier ministre et quelques ministres, à Mississauga (Ontario), le 3 avril 2014.
- Participation au colloque Agir, pour la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2014, à Ottawa (Ontario), le 7 avril 2014.
- Réunion du Comité à Ottawa (Ontario), les 7 et 8 avril 2014.
- Sondage auprès des organisations membres concernant le projet de loi C-32 (avril et mai 2014).
- Conférence téléphonique et présentation aux membres sur le projet de loi C-32 et la position du Comité à l'égard du projet de *Charte canadienne des droits des victimes* (6 mai 2014).
- Finalisation de la présentation sur le projet de loi C-32 au comité permanent (mai 2014).
- Progression notable dans l'organisation de la conférence d'Ottawa.

ÉNONCÉ DE MISSION ET OBJECTIFS

Mission

Rehausser la capacité de la communauté policière de répondre efficacement aux besoins des victimes d'actes criminels.

Objectifs

1. Permettre le dialogue, la résolution de problèmes et l'innovation dans tout le Canada pour répondre aux besoins des victimes.
2. Recenser et promouvoir des pratiques efficaces.
3. Attirer l'attention à l'échelle pancanadienne sur les besoins des victimes.
4. Promouvoir la réponse systémique aux victimes.
5. Plaider en faveur de changements législatifs pour répondre aux besoins des victimes.

COMPOSITION

Composition du Comité sur les victimes d'actes criminels de l'ACCP en août 2014

Eric Jolliffe (coprésident)	Chef, Police régionale de York
Trevor Daroux (coprésident)	Chef adjoint, Service de police de Calgary
Jill Skinner (secrétaire)	Chef adjoint, Service de police d'Ottawa
Jim Almas	Chef de police adjoint, Police de Vancouver Ouest
Pam Arnott (conseillère technique)	Directrice, Centre de la politique concernant les victimes
Lindsey Brine	Surintendante en chef, Division V, GRC
Harvey Cenaiko (conseiller technique)	Président, Commission nationale des libérations conditionnelles
Danik Guerrero	Commandant, Service de police de la Ville de Montréal
Scott Harris (conseiller technique)	Commissaire adjoint, Services correctionnels Canada
Colleen Kelly	Surintendant, Service régional de police d'Halifax
Robyn MacEachern	Inspectrice, Police provinciale de l'Ontario
Dominique Lafrenière	Capitaine, Sûreté du Québec
Derren Lench	Surintendant principal, Division E, GRC
Garry Meads	Surintendant, Service de police d'Edmonton
Tom Russell	Surintendant d'état-major adjoint, Service de police de Toronto
Brent Schmidt	Surintendant, Service de police de Regina
John Syrette	Chef, Service de police d'Anishabek
Paul Smith	Chef, Service de police de Charlottetown
Suzanne Wallace-Capretta	Directrice, Bureau national pour les victimes d'actes criminels, Sécurité publique Canada
Steven Pinto (soutien administratif)	Police régionale de York

S'y joindront à l'automne 2014 :

- Paul Martin, chef, Police régionale de Durham
- Darreen Derko, surintendant par intérim, Service de police d'Edmonton

RÉUNIONS

Depuis le dernier rapport annuel en date (16 août 2013), le Comité s'est réuni sept fois :

1. Le 29 août 2013, à Toronto (Ontario)
Présence à l'annonce faite par le gouvernement fédéral et participation à une table ronde sur de nouvelles mesures pour sanctionner plus sévèrement les infractions à caractère sexuel contre les enfants.
2. Les 26 et 27 octobre 2013, à Banff (Alberta)
Participation à la 14^e Conférence bisannuelle avec journée de réflexion sur l'aide aux victimes, le 26 octobre 2013.
3. Le 27 février 2014 : conférence téléphonique n° 1.
4. Le 5 mars 2014 : conférence téléphonique n° 2.
5. Le 11 mars 2014 : conférence téléphonique n° 3.
6. Les 7 et 8 avril 2014, à Ottawa (Ontario)
Participation au symposium de la Semaine nationale annuelle de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2014, le 7 avril 2014.
7. Le 6 mai 2014 : conférence téléphonique n° 4.

Le Comité est largement représenté à toutes les réunions, et tous les membres montrent par une participation active leur engagement indéfectible à l'égard de la mission. Les procès-verbaux détaillés sont annexés au présent rapport.

Le 12 mars 2014, les coprésidents ont dirigé une conférence téléphonique avec le conseil d'administration de l'ACCP sur la position du Comité sur l'arrêt *Bedford*. Le 3 avril 2014, Eric Jolliffe, coprésident du Comité, a assisté à la présentation du projet de loi sur l'aide aux victimes en présence du premier ministre et de divers ministres.

Le Comité participera au Forum international de l'ACCP sur les victimes d'actes criminels, qui aura lieu à Ottawa (Ontario) du 28 au 30 septembre 2014 sous le thème « Des partenariats au service des victimes ». Il est fort probable que tous les membres y soient, en compagnie de chefs de police, d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, de porte-parole représentant les victimes et de praticiens de la justice pénale, afin d'améliorer la capacité de répondre efficacement aux besoins des victimes d'actes criminels.

Plusieurs membres du Comité participeront en outre à la conférence annuelle de l'ACCP à Victoria (Colombie-Britannique), du 24 au 27 août 2014. Il ne s'agit pas d'une réunion officielle du Comité, mais ces personnes profiteront de l'occasion pour faire valoir nos objectifs.

ACCOMPLISSEMENTS

Le Comité a beaucoup progressé au regard de ses objectifs au cours de l'année écoulée.

1. Présentation au conseil d'administration de l'ACCP de la position du Comité sur l'arrêt *Procureur général du Canada c. Bedford* rendu par la Cour suprême du Canada

Le gouvernement du Canada a demandé à l'ACCP de formuler la position et l'avis des services canadiens de maintien de l'ordre sur l'arrêt *Bedford* en vue de la rédaction d'une nouvelle loi sur la prostitution. L'ACCP en a chargé le Comité, qui devait lui transmettre un projet de réponse. Le 17 février 2014, Justice Canada a également entrepris une consultation en ligne d'une durée d'un mois, sollicitant l'avis du public sur les infractions liées à la prostitution au Canada.

Trois conférences téléphoniques ont eu lieu, le 27 février et les 5 et 11 mars 2014, afin d'étudier l'énoncé de position sur le projet de loi sur la prostitution et la réponse formulée par le Comité au gouvernement du Canada sur l'arrêt *Bedford*. La rédaction a exigé beaucoup de recherche et d'analyse. L'énoncé de position a servi de document de référence à la conférence téléphonique du 12 mars de l'ACCP sur le projet de réponse officielle au gouvernement fédéral. Il avait également pour but de résumer les difficultés d'application de la loi proposée dans la foulée de l'arrêt *Bedford* ainsi que les amendements possibles aux dispositions du *Code criminel* concernant la prostitution.

Le Comité a présenté l'énoncé de position au conseil d'administration de l'ACCP le 12 mars 2014. Le document exprime le point de vue de la majorité des membres au regard du mandat du Comité, qui est de protéger les victimes et de répondre à leurs besoins. Dans cette optique, il prône donc des amendements de nature à réduire les effets de la victimisation et d'abolir la prostitution, étant donné les risques inhérents. L'opinion exprimée est fondée sur cette prémisse : la prostitution est dangereuse et, par nature, équivaut à de l'exploitation.

Comment [ER1]: La 2e phrase du paragraphe dit déjà que le document exprime l'opinion de la majorité des membres.

La conférence téléphonique du 12 mars 2014 avec le conseil d'administration de l'ACCP sur l'énoncé de position du Comité a mis en lumière les difficultés particulières qu'éprouvent les membres de l'ACCP à l'égard de cette question controversée. Les membres du conseil d'administration de l'ACCP n'ont pu s'entendre sur un énoncé de position consensuel, mais le Comité a tout de même pu faire bénéficier le gouvernement de ses connaissances, de son expertise et des résultats de ses recherches, qui seront très utiles à la rédaction d'une nouvelle loi sur la prostitution.

Le 4 juin 2014, le gouvernement fédéral a présenté le projet de loi C-36, *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*.

2. Réaction au projet de loi C-32, *Charte canadienne des droits des victimes*

Le 26 août 2013, le Comité a présenté au ministère de la Justice du Canada sa réponse au projet de *Charte canadienne des droits des victimes*. Comme le rappelle le rapport annuel publié par le Comité en 2013, la tâche a exigé beaucoup d'efforts et des centaines d'heures de travail. Le document final énonce l'avis de la communauté policière et représente la position du Comité sur les droits des victimes.

Le 3 avril 2014, Eric Jolliffe, coprésident, a réitéré la position du Comité à l'occasion de la présentation de la charte en présence du premier ministre et de divers ministres. En effet, le premier ministre annonçait ce jour-là le dépôt du projet de loi C-32, *Charte canadienne des droits des victimes*, et l'engagement du gouvernement à défendre les droits des victimes.

Le Comité a sondé l'opinion de ses membres sur le projet de charte en vue de l'examen du projet de loi C-32 par le Comité permanent de la Chambre des communes.

Comment [ER2]: Le début de ce paragraphe est une répétition de la 1^{re} phrase du paragraphe précédent. C'est pourquoi je l'ai supprimé.

Le 6 mai 2014, le Comité a discuté de sa position sur le projet de charte en conférence téléphonique. Les membres ont soigneusement passé les dispositions en revue et constaté des lacunes qui pourraient être comblées par quelques modifications, avant ou après la mise en œuvre. Le Comité a rédigé un projet de présentation en vue de son témoignage devant un comité permanent de la Chambre des communes, dont la date n'est pas encore fixée.

3. Les 26 et 27 octobre 2013 : 14^e Conférence bisannuelle sur l'aide aux victimes avec journée de réflexion, à Banff (Alberta),

La majeure partie des membres du Comité ont participé à la conférence et à la journée de réflexion bisannuelles sur l'aide aux victimes, en compagnie de représentants des gouvernements, d'organismes d'application de la loi, de victimes, d'universitaires et de prestataires de services aux victimes, tous invités à faire part de leur expérience et de leurs pratiques éprouvées.

4. Le 28 novembre 2013 : envoi de la lettre d'appui au Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus

Le Comité a finalisé sa lettre d'appui visant à informer tous les chefs de police de l'existence et du fonctionnement du nouveau programme. La lettre a été envoyée le 28 novembre 2013.

5. Le 25 mars 2014 : envoi de la lettre d'appui aux amendements au *Règlement de la GRC*

Le Comité a commenté en prépublication le *Résumé de l'étude d'impact du Règlement de la Gendarmerie royale du Canada (1988)*. La lettre (en annexe) appuie les amendements. Les changements proposés sont favorables aux victimes, puisqu'ils reconnaissent le traumatisme

que vivent celles-ci étant donné les effets à court et à long termes de la victimisation, la difficulté de consentir de manière éclairée aux services recommandés du fait de ce traumatisme, et l'importance des organismes de services aux victimes. La lettre a été envoyée le 25 mars 2014.

6. Le 7 avril 2014 : symposium de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels 2014 (Agir), à Ottawa (Ontario)

La majorité des membres du Comité ont participé au symposium de la Semaine nationale de sensibilisation aux victimes d'actes criminels. L'activité a réuni des représentants des gouvernements et des organismes d'application de loi, des victimes et des membres de leur famille ainsi que des prestataires de services aux victimes, invités à faire part de leur expérience et à faire connaître leurs pratiques éprouvées. Le symposium a permis au Comité de faire connaître sa mission et son engagement à l'égard des victimes.

7. Le 29 août 2013 : annonce par le gouvernement fédéral de nouvelles mesures pour renforcer les sanctions imposées pour infractions à caractère sexuel contre les enfants et table ronde

Le Comité était représenté à la table ronde par Eric Jolliffe, l'un de ses coprésidents, qui a commenté les mesures au nom de l'ACCP. Il a souligné que les services de police de tout le Canada étaient en faveur d'amendements qui tiennent compte des effets graves et permanents de ces crimes sur les victimes.

CONCLUSION

Le Comité sur les victimes d'actes criminels, formé de chefs de services de police, de praticiens de la justice pénale, d'organisations gouvernementales et d'autres partenaires, témoigne de l'engagement de l'Association canadienne des chefs de police à protéger les victimes et à défendre leurs droits. Son objectif est d'améliorer la capacité de ses membres d'intervenir de manière efficace auprès des victimes d'actes criminels pour répondre à leurs besoins. L'un des moyens d'y parvenir est d'organiser des activités comme le forum international appelé « Des partenariats au service des victimes », à Ottawa, en septembre 2014.

Objectifs de l'année prochaine :

- Poursuivre la participation à l'élaboration de la *Charte canadienne des droits des victimes*.
- Faire connaître la position du Comité sur les changements prévus aux politiques, lois et règlements qui influent sur les victimes d'actes criminels.
- Transmettre systématiquement de l'information pertinente aux chefs de police sur les droits des victimes.
- Représenter le Comité des services d'aide aux victimes et participer à la collecte d'information.

Les coprésidents du Comité remercient l'ACCP d'appuyer en permanence les efforts que nous déployons pour améliorer les services de police au sein des communautés.

ANNEXES

- Annexe A** Procès-verbaux des réunions du Comité sur les victimes d'actes criminels de l'ACCP
- Annexe B** Énoncé de position sur la loi sur la prostitution
- Annexe C** Projet de présentation au Comité permanent sur la *Charte canadienne des droits des victimes*
- Annexe D** Lettre d'appui aux amendements proposés au *Règlement de la GRC*
- Annexe E** Lettre d'appui au Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus
- Annexe F** Brochure *Des partenariats au service des victimes* sur le Forum international de l'ACCP sur les victimes de crimes.